

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Décembre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 décembre 1893

Déclaration Ministérielle

Messieurs,

Le gouvernement qui se présente devant vous trouve son devoir tracé par l'expression récente des volontés du pays. Jamais la France n'a affirmé avec plus de force son attachement à la République, son aversion pour un régime de réaction, son respect pour la liberté de la pensée et de la conscience, sa foi dans le progrès; jamais le suffrage universel n'a plus nettement condamné la politique de formules abstraites, des préventions injustifiées, des classifications arbitraires, ni plus énergiquement réclamé, en face d'une théorie d'une certaine école, le maintien de l'ordre et la défense des principes que la Révolution française a donnés pour assises à la société moderne : liberté et propriété individuelles.

Ce sera répondre aux vœux de la France d'apporter dans la direction des affaires publiques cette unité et cette fixité de vues qui constituent seules un gouvernement digne de ce nom; de servir la démocratie sans arrière-pensée, avec dévouement, avec confiance; d'opposer aux doctrines socialistes, qui en se produisant à la tribune du Parlement témoignent nécessairement leur respect pour la souveraineté nationale, non le dédain, mais l'action généreuse et féconde des pouvoirs publics.

C'est pour gouverner avec toutes les lois qui sont déjà le patrimoine de la République et en nous inspirant des espérances de la nation que nous assumons la responsabilité du pouvoir.

Nous pensons qu'il faut plus équitablement répartir le poids de l'impôt qu'il faut, tenant compte des modifications qui se sont produites depuis un siècle dans la distribution de la fortune publique et dans la valeur

respective des éléments qui la composent, remanier les contributions directes pour leur rendre le caractère qu'avait voulu leur donner l'Assemblée constituante, et atteindre surtout la richesse acquise.

D'autres réformes nous apparaissent légitimes et possibles : assurer, grâce à une révision du cadastre et à un cadastre tenu à jour, la base d'un établissement précis de la propriété foncière et donner un point d'appui plus solide au crédit agricole; demander à un relèvement, modéré en ligne droite, des droits de succession les ressources suffisantes pour défalquer le passif dans le calcul des taxes à acquitter et pour dégrever sensiblement les ventes d'immeubles; étudier la création d'une caisse pour les travailleurs, avec la volonté d'accomplir ce grand acte de solidarité sociale; soumettre au Parlement les modifications qui doivent être apportées à la législation des boissons; régler, sur les bases du projet dont les Chambres ont été saisies, les relations de l'Etat et de la Banque de France.

Le cabinet est résolu à défendre l'œuvre économique de la précédente législature, à venir en aide à notre agriculture, à notre industrie. Nous avons déjà parlé du crédit agricole; nous vous saisissons de projets relatifs aux assurances agricoles. Relever le courage, seconder les efforts de cette vaillante démocratie rurale, qui est une des sources les plus fécondes de richesse pour le pays et de force pour les institutions républicaines, nous apparaît comme un devoir impérieux.

Nous comptons déposer un projet de loi sur les associations. Quant à la séparation des Eglises et de l'Etat, la politique respectueuse du suffrage universel ne devance ni les mœurs ni les manifestations de l'opinion publique et, surtout, dans le domaine des questions qui touchent à la liberté de conscience, rien ne peut être entrepris qu'après le consentement du pays.

Déterminés par des considérations de même nature, nous vous demanderons d'écarter

toute proposition tendant à la révision de la Constitution.

Nous pensons qu'il faut ranger parmi les réformes les plus instamment réclamées des modifications sérieuses à introduire dans nos codes de procédure, pour en faire disparaître les complications; ce sera l'honneur de la République de rendre la justice plus rapide et moins coûteuse.

Notre politique extérieure. — et sur ce terrain, des événements inoubliables l'attestent, toutes les dissidences disparaissent, — s'inspirera toujours de ce que commande la dignité d'une nation assez puissante pour proclamer qu'elle veut sincèrement la paix et pour défendre sur tous les points du globe, ses droits, les intérêts de son commerce et de son industrie.

C'est assurément l'ambition d'un gouvernement d'effacer les préventions et de convaincre ses adversaires. C'est la nôtre. Nous ne voulons, nous ne pouvons y réussir que par la loyauté du langage et la fermeté des résolutions.

Quelques principes qu'ils servent avec les armes pacifiques de la liberté, les représentants de la nation ont ici les mêmes droits et, au regard de la souveraineté nationale, ils siègent ici au même titre. Mais nous n'aurons d'autorité, nous n'avons de raison d'être que si, placés comme nous le sommes, entre les adversaires de la République et ceux qui veulent détruire l'œuvre sociale de la Révolution française, nous obtenons le concours permanent d'une majorité résolue à servir la cause à laquelle nous donnons tout notre cœur et toutes les forces de notre volonté.

Les passages de la déclaration où il est question de remanier les impôts dans un sens plus démocratique et plus équitable ont soulevé d'unanimes applaudissements dans la majorité et, fait à noter, c'est l'extrême gauche qui en a donné le signal.

La fin de la lecture a soulevé deux salves d'applaudissements au centre et sur une partie des bancs de la gauche.

La proposition d'amnistie déposée par M. Pas-

chal Grousset est repoussée par 257 voix contre 216.

Au Sénat, la déclaration ministérielle, lue par M. Spuller est favorablement accueillie.

Le nouveau Ministère

M. Casimir Périer (Jean-Pierre-Paul) est né à Paris, le 8 novembre 1847. Il est le petit-fils du célèbre président du conseil des ministres, enlevé par le choléra en 1832, et le fils du ministre de l'intérieur de M. Thiers, mort en 1876.

Lauréat du concours général, M. Casimir Périer fit au lycée Bonaparte (depuis Condorcet) de brillantes études. Il est licencié ès-lettres et licencié en droit.

En 1870, à l'âge de 23 ans, nommé capitaine de la garde mobile de l'Aube, il prit part aux combats livrés pour la défense de Paris. Il était auprès du commandant de Dampierre lorsque celui-ci tomba mortellement blessé, à Bagneux, à l'assaut d'une barricade. Ce fut lui qui, sous une grêle de balles, ramassa le corps de son chef. Il fut porté à l'ordre du jour comme « ayant enlevé sa compagnie avec un entrain remarquable. » Le 8 janvier 1871, il fut nommé chevalier de la légion d'honneur.

Après la guerre, M. Casimir Périer devint attaché au ministère de l'intérieur, puis chef du cabinet de son père, nommé ministre de l'intérieur.

Élu conseiller général en 1873, il n'a cessé depuis cette époque de représenter le canton de Nogent-sur-Seine.

En 1876, il se présenta aux élections législatives comme candidat républicain et fut élu sans concurrent. Il fut réélu, après le 16 mai 1877, par 6,315 suffrages contre 3,404 donnés à « candidat du maréchal. » Dans sa circulaire d'alors, M. Casimir Périer s'exprimait ainsi :

« Le gouvernement s'appelle la République, je veux que le gouvernement soit la République. En votre nom, je revendique l'application sincère des règles du gouvernement parlementaire; en votre nom, je demande au pouvoir d'accepter sans arrière-pensée la démocratie et le suffrage universel. Ce serait la plus monstrueuse contradiction si la République était un gouvernement de défiance contre la France, et si les dépositaires de l'autorité et de la force publique cessaient un seul jour d'être les mandataires fidèles et les serviteurs respectueux de la nation souveraine. »

Après le 17 mai 1877, sous le ministère de M.

tièrement détourné les soupçons de la jeune femme. Gertrude ne lui parla plus de son fils. On eût dit qu'une préoccupation avait cessé. Elle causa avec le colonel des choses étrangères à ce qui était son idée constante, et quand celui-ci la quitta, il crut que sa nièce était complètement rassurée.

Un quart d'heure après le départ du colonel Delcroix, Gertrude fit d'envoyer la sœur Sainte-Catherine.

— Ma bonne sœur, dit-elle, mon oncle m'a annoncé des visites pour ce soir. Voulez-vous me permettre de me faire belle? Vous savez bien bonne de m'apporter ma robe et mon châle, d'autant plus que je voulais marcher un peu dans le dortoir et j'avais peur d'avoir froid.

La sœur Sainte-Catherine fut trompée par le visage souriant et calme de Gertrude, et elle consentit à faire ce que la malade lui demandait. Mme Kervigan attendit que la nuit s'épandit sur la ville. Dans la poche de sa robe, elle avait senti une dizaine de francs de menue monnaie. Alors sans hésiter, elle mit à exécution le parti auquel elle s'était arrêtée.

Dès qu'elle fut habillée, elle prit la couverture de son lit afin de s'envelopper quand elle serait en voiture, puis, rabattant sur son visage le voile de son chapeau, elle sortit du dortoir.

Où allait-elle? Oh non, le colonel ne l'avait pas trompée. Elle savait bien qu'on devait lui mentir. Son fils, qu'on lui disait un peu malade, était mourant, mort peut-être, si même il était chez la comtesse Arcos. On n'abuse pas une mère!

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 64

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE DEUXIÈME

X

CE QU'ÉTAIT LE VOYAGE DE MORTIMER

— Mais... mais... je n'étais pas seule... reprit-elle en pâissant.

La sœur Sainte-Catherine la regarda avec étonnement. Elle ne comprenait pas.

— Oui, continua Gertrude, je n'étais pas seule... quand je suis tombée en travers de la rue. J'avais un enfant... j'avais mon fils avec moi!

Le silence de la religieuse fut une éloquent réponse. Gertrude se dressa sur son fauteuil, — elle le quittait le lit depuis peu :

— Où est mon enfant?... s'écria-t-elle d'une voix rauque. On me l'a pris, on me l'a volé!...

— Je le jure qu'il te sera rendu, dit une voix forte.

C'était le colonel Delcroix qui venait d'entrer dans le dortoir.

— Vous? vous?... balbutia l'infortunée.

— Voulez-vous me laisser seul avec ma nièce? ma sœur? continua le colonel. Il s'agit de choses graves.

— Chère enfant, poursuivit le vieillard quand la religieuse se fut éloignée, enfin je te retrouve donc! Si tu savais toutes les démarches que j'ai faites... Un hasard seul m'a appris que tu étais ici. Je t'avais suivie à la piste depuis ta fuite de la Ravinière. Au Grand-Hôtel, j'ai eu trace de ton passage. Le directeur avait été avisé, en effet, qu'une voyageuse, Mme Kervigan, qui paraissait très malade, était partie en voiture le lendemain de son arrivée. On ne savait pas ce qu'elle était devenue, mais on avait recueilli dans la chambre qu'elle occupait une somme de trois mille francs. J'ai pu mettre la main sur le cocher par qui tu avais été conduite chez la comtesse Arcos, grâce aux recherches qu'a ordonnées le préfet de police. Au sortir de chez cette femme, je perdis tes traces... s'il ne m'était pas venu à l'idée qu'un rapport fait à la police sur une femme jeune et élégante pouvait te concerner, je n'aurais pas encore maintenant le bonheur de te revoir.

— Mais Jean? qu'est devenu Jean? s'écria Gertrude avec un sanglot.

Le colonel était préparé à cette demande. Son visage n'exprima aucunement son trouble.

— Jean? Il est chez Liane.

— Chez Liane qui m'a refusé à moi de le recevoir? chez Liane qui m'a chassé!

— Un peu de calme, que diable! Tu ne guériras jamais si tu te troubles ainsi pour un rien!

Qu'importait après tout à Gertrude que Jean fut là ou ailleurs? Après les terreurs qui venaient de l'assailir, elle s'estimait trop heureuse d'être rassurée, pour que rien autre ne pût la tourmenter.

— Oh! que vous êtes bon! dit-elle.

— Je ne suis pas bon! mon enfant, reprit le colonel. Je ne fais que réparer à ma façon l'indigne conduite de ton mari. Moi, je n'ai pas douté de toi un instant, quelles que fussent les preuves qu'on m'a mises sous les yeux. Non, tu es innocente, j'en jurerais! Si tu ne l'étais pas en fuite de ma maison, tu y aurais été chez moi!... Quant à ton mari, sois tranquille. Je saurais bien mettre la main sur ce Mortimer et le forcer à confesser son infâmie.

Emue, Gertrude se jeta en pleurant dans les bras du colonel. Comme c'était bon d'être aimé et défendue. Elle se raccrochait avec bonheur à l'espérance, à la vie.

— Oh! mon oncle, dit-elle, soyez bon tout à fait. Je ne peux pas encore sortir... Mais ne me condamnez pas à ne point voir Jean. Amenez-le moi!

Delcroix resta interdit. L'excellent homme n'avait point pensé à cela. Quelle réponse faire à Gertrude cependant? Elle s'aperçut de l'indécision du colonel.

— Vous ne voulez pas m'amener Jean?

— Mais si, mais si.

— Alors, alors, prenez une voiture et venez le chercher... Quoi? vous hésitez encore? vous refusez?

— Non, chère enfant, je n'hésite pas, je ne refuse pas. Seulement... Allons! ne l'effrayez pas, seulement Jean est un peu, un tout petit peu enrhumé.

— Ah!

Elle prononça ce mot froidement, si froidement que le colonel, enchanté de sa ruse, crut avoir en-

Dufaure, M. Casimir Périer fut sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique, dont M. Bardoux était alors le titulaire.

En 1881, il fut réélu par 6,700 voix contre 1,900 accordées à M. Peigné-Crémiéux. Il fut nommé membre de la commission du budget.

En 1883, au moment où s'agissait la question d'expulsion des familles ayant régné en France, il estima qu'il ne pouvait concilier le respect dû à la mémoire des siens avec l'expression de ses convictions républicaines; il donna sa démission; il fut réélu à une grande majorité.

En novembre 1883, il entra au ministère de la guerre comme sous-secrétaire d'Etat et fut pendant quinze mois le collaborateur du général Campenon.

Aux élections générales de 1885, il passa le premier de la liste républicaine du département de l'Aube, et la Chambre le choisit comme l'un de ses vice-présidents.

M. Casimir Périer a fait partie des commissions les plus importantes; il a souvent pris la parole à la Chambre, notamment dans les discussions financières, et sur des questions diplomatiques et militaires.

En 1889, il fut réélu, au premier tour, par 5,018 contre 3,748 à M. Charonat, député sortant, radical, et 1,733 à M. Conil, conservateur.

Au cours de la dernière législature, M. Casimir Périer fut sans interruption vice-président de la Chambre des députés. A l'ouverture de la session de 1893, il fut élu président de la Chambre, depuis lors il a occupé ces hautes fonctions.

Dans la circulaire qu'il a adressée, le 4 août 1893, aux électeurs de l'arrondissement de Nogent-sur-Leine, M. Casimir Périer dit notamment :

« La Chambre que vous allez élire répondra à l'attente de la Nation, si, se dégageant des questions de personnes et de la rivalité des ambitions, elle se donne la plus utile et la plus noble des tâches :

» Développer les institutions qui s'inspirent de l'esprit de fraternité et de solidarité ;

» Continuer de remanier les impôts, et, en particulier, les contributions directes, pour réaliser une plus équitable répartition des charges publiques, ménager l'épargne, soulager l'agriculture qui souffre, venir en aide au petit patenté, commerçant ou industriel ;

» Mesurer et mieux régler les dépenses de l'Etat, gérer la fortune publique, sans oublier que le crédit de la France, qui repose sur la paix sociale et le maintien de l'ordre, assure, comme son armée, son indépendance et sa force.

» Les gouvernements qui s'affirment et qui durent, les majorités homogènes et stables peuvent seuls servir la patrie au dedans et au dehors, et réaliser les réformes légitimement réclamées par la démocratie.

« Je demeure le serviteur dévoué d'une politique qui, par le respect des consciences et des convictions, par la foi dans le progrès, rend la République inébranlable en France, et la France puissante dans le monde. »

M. Casimir Périer a été réélu, le 20 août, au premier tour, par 6857 voix, contre 983 à M. Bonheury-Gornet, socialiste.

Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Raynal, qui fut un ami de Gambetta, fut élu député à Bordeaux en 1879. Lors de la constitution du Ministère Gambetta, en 1881, il remplaça M. Sadi-Carnot comme Ministre des travaux publics et reprit ce portefeuille dans

le second Cabinet Ferry. Comme membre de la commission du budget, M. Raynal a souvent pris la parole dans la discussion des questions financières et économiques.

M. Burdeau, qui est appelé au Ministère des Finances, entra dans l'Université après la guerre, où il joua un rôle des plus brillants qui lui valut la croix de Légion d'honneur. Il y professa, en même temps qu'il collaborait d'une façon très appréciée à différents journaux politiques et littéraires.

Chef de cabinet de Paul Bert quand ce dernier fut ministre de l'instruction publique, puis député du Rhône en 1885, puis rapporteur général de la commission du budget, M. Burdeau se fit remarquer comme un orateur politique de premier ordre. Il fut élu vice-président de la Chambre en 1892 et nommé ministre de la marine et des colonies le 13 juillet 1893. Il se retira lors de la formation du cabinet Ribot.

M. Spuller, sénateur de la Côte-d'Or, nommé à l'Instruction publique, a déjà eu ce portefeuille dans le Cabinet Rouvier, en 1887. Avocat et surtout journaliste, M. Spuller fut un ami intime de Gambetta, dans le ministère duquel il fut sous-secrétaire aux Affaires étrangères. Il remplaça M. Goblet, en 1889, à ce même ministère.

Le nouveau Ministre de la Justice, M. Antonin Dubost, d'abord secrétaire général de la Préfecture de Police, en 1870, fut successivement chef de cabinet, au ministère de la Justice en 1879, conseiller général de l'Isère, puis député. Il a publié plusieurs ouvrages politiques et historiques.

Le plus jeune des ministres sera M. Jonnart, aux travaux publics, qui est âgé de trente-six ans.

M. Jonnart est le gendre de M. Aynard, le riche banquier de Lyon, député du Rhône; il a été élu député de Saint-Omer avec un programme républicain-protectionniste.

M. Marty, ministre du Commerce, ancien bâtonnier des avocats et maire de Carcassonne, fut élu député de l'Aude pour la première fois en 1885.

Le général Mercier, qui prend le portefeuille de la guerre, a commandé la 3^e division d'infanterie du 2^e corps d'armée. Il est actuellement à la tête du 18^e corps d'armée, à Bordeaux.

L'amiral Lefèvre, qui entre au ministère de la marine, a commandé l'escadre du Nord, commandement qu'il a quitté au mois d'octobre dernier. Les manœuvres qu'il avait effectuées à la tête de cette escadre, en 1892, l'avaient mis en relief; il avait su donner à ces exercices de défense des côtes une importance considérable.

Il est sur le point de terminer sa carrière comme marin; la limite d'âge, soixante-cinq ans, l'atteindra, en effet, le 20 décembre prochain.

XII

DEUX FEMMES

L'intimité de Liane et de M. de Villestrac avait continué. Plus que jamais l'officier de marine était épris de la comtesse. Dans le monde on parlait de leur mariage comme d'une chose conclue. Liane ne niait que faiblement lorsqu'on faisait une allusion quelconque à cette union soi-disant prochaine.

Ce soir-là, M. de Villestrac arriva chez la comtesse à son heure ordinaire. Lui l'aimait réellement et si complètement qu'il ne s'était pas encore aperçu du peu que contenait cette petite cervelle; si par instants il voyait cette créature indolente s'animer, et une flamme passer dans ses yeux, il croyait naïvement qu'il pouvait s'attribuer l'honneur de faire vivre cette autre Galathée, quand en somme, Liane pensait à sa vengeance contre Gertrude, enfin assouvie.

Six heures venaient de sonner. Le salon était faiblement éclairé, comme quelques jours auparavant, quand Mme Kervigan était venue.

— Ainsi, c'est bien décidé, demanda le commandant. Vous allez ce soir au bal de Mme D...

— Je vous ai déjà dit: « oui! » deux fois.

— Oh! ce n'est pas une raison, reprit-il en souriant, je me suis aperçu depuis longtemps que vous changez souvent d'avis en peu de minutes.

— Méchant.

— Vous êtes ingrate. Vous devriez me savoir gré, au contraire, de ce que je me préoccupe tant

de vos actions. Le bal de Mme D... n'a aucun intérêt pour moi, si j'y vais, c'est afin de vous rencontrer. Je tenais donc à être fixé.

On entendit raisonner le timbre de la porte d'entrée.

— Quel ennui! s'écria M. de Villestrac. Je ne peux jamais être seul avec vous sans qu'une visite vienne aussitôt me déranger.

La porte du salon s'ouvrit. Tous les deux virent une femme s'arrêter sur le seuil. C'était Mme Kervigan. Le domestique avait reçu l'ordre de ne jamais la laisser entrer chez la comtesse, mais le voile de la jeune femme l'avait empêché de la reconnaître. Gertrude s'avança lentement vers Liane qui jeta un cri de terreur en la voyant.

— Qu'as-tu fait de mon fils? dit-elle.

Liane reprit vite son assurance.

— Je vous ai déjà dit que je vous défendais d'entrer chez moi.

Gertrude l'interrompit par un geste effrayant.

— Ah! tu as un compte déjà trop terrible à me rendre! Tu m'as chassée de ta maison, parce que tu me hais de l'avoir suppliée dans le cœur de celui que tu aimais. Aujourd'hui, rien ne me fera quitter cette place avant que tu n'aies répondu. Où est mon fils?

— Cette femme est folle! s'écria Diane.

Elle voulut saisir le cordon de sonnette. Gertrude l'arrêta.

Tu n'appelleras pas! que peux-tu craindre de moi d'ailleurs? Ne vois-tu pas que j'ai failli mourir, et que c'est à peine si j'ai eu la force de me traîner jusqu'ici! Je veux que tu me dises ce qu'on a fait de Jean. Il n'est pas chez toi, je suis

M. Viger, ministre de l'Agriculture, est le seul membre du cabinet démissionnaire qui reste en possession de son portefeuille.

INFORMATIONS

Les validations

La Chambre a vérifié jusqu'à ce jour 550 élections.

68 départements et 6 colonies ont leur députation entièrement validée.

Il ne reste donc plus que 28 élections à examiner.

Le groupe des nouveaux députés

On annonce une tentative de la formation d'un groupe des « nouveaux députés » dont l'initiative est prise par M. Vigé d'Octon.

L'exercice 1893

Il résulte des renseignements fournis au Sénat par M. Boulanger, rapporteur général de la commission des finances, que l'exercice 1893 se solderait par un déficit d'environ 80 millions, causé notamment par les moins-values résultant des recettes douanières. M. Boulanger a ajouté que si l'on tient compte des sommes inscrites aux budgets d'emprunt, ce déficit serait, en fin de compte, de 300 millions. Notre dette marcherait ainsi au chiffre de 32 milliards, chiffre supérieur aux dettes publiques de la triple alliance.

Le rapporteur général a appelé de nouveau sur cette situation l'attention du Sénat.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Boucherie coopérative

La Société coopérative de la boucherie fait subir activement au local qu'elle a loué, place Galdemar, les réparations nécessaires afin de pouvoir fonctionner la veille de Noël.

Les travaux intérieurs du magasin, de l'arrière-magasin et de la salle du bouillon sont aussi vivement menés.

Le dallage en mosaïque va se faire, les marbres qui tapisseront les murs vont être posés, les tables vont être expédiées ainsi que tout les instruments nécessaires soit à l'abatage des animaux, soit à l'installation de la viande dans le magasin, soit au dépècement.

La grille sera posée ces jours-ci.

Enfin, comme la Société coopérative de boucherie est devenue adjudicataire de la fourniture à faire au collège des jeunes filles, il est indispensable que tout soit prêt avant le 1^{er} janvier.

L'entrepreneur des travaux d'installation s'est fait fort de livrer le magasin pour le 24 décembre.

Nous faisons connaître ces quelques détails au public, impatient de voir ouvrir une boucherie où il sera vendu de la viande d'animaux élevés pour la consommation par les agriculteurs, à un taux en rapport avec le prix d'achat.

Les membres du Syndicat agricole du Lot n'ignorent pas que cette boucherie a été créée sur leurs démarches auprès de leur président.

Ils ont donc à prendre les intérêts de l'entreprise, car ils savent que l'administration de la boucherie coopérative s'adressera de préférence à eux pour l'achat des animaux.

Il est donc de l'intérêt de tous, éleveurs et consommateurs d'assurer le succès de la boucherie coopérative.

Nous devons insister surtout sur l'heureuse idée de l'installation d'un bouillon qui permettra aux ouvriers, sortant de leurs ateliers, de s'assurer, ainsi qu'à leur famille, une excellente soupe grasse, sans avoir la peine de s'occuper du pot au feu.

Société de pisciculture du Lot

Les membres de la société de pisciculture du Lot ont tenu samedi soir, dans une des salles de l'hôtel de ville, leur assemblée générale annuelle.

Dans cette réunion, le président a fait connaître la situation de la société, les progrès qu'elle avait réalisés, le résultat des expériences d'acclimatation qui avaient été faites. Il s'est étendu sur la question des braconnages qui, avec le déversement dans le Lot des eaux noires des houillères de l'Aveyron et des usines de Maurs, contribuent pour une si large part au dépeuplement de la rivière; il a exprimé l'espoir de voir bientôt cesser cette fâcheuse situation, grâce aux efforts de tous.

« En terminant ce compte-rendu, a ajouté le président, laissez-moi vous dire que notre société continue à avoir de très bons rapports avec l'administration. M. le préfet du Lot et MM. les ingénieurs de la navigation témoignent toujours d'une grande bienveillance à notre égard et encouragent nos essais. Le conseil général de notre département, de son côté, veut bien reconnaître que nous pouvons rendre quelques services; aussi nous a-t-il continué, pour 1894, la subvention qu'il nous avait déjà accordée en 1893.

» Nous ne saurions donc trop nous féliciter d'avoir eu l'idée de nous grouper en société, puis, grâce à ce groupement, nous pouvons faire entendre notre voix, obtenir certains avantages, qu'isolés nous n'aurions pu obtenir et espérer, enfin, que nos efforts pourront contribuer au repeuplement d'une rivière si appauvrie aujourd'hui que les dernières adjudications des cantonnements de pêche de la rivière du Lot, faites il y a quelques jours, n'ont produit que 3,087 fr. au lieu de 5,941, résultat déjà bien faible des adjudications précédentes, soit une diminution de près de 50 0/0 dans une période de sept années.»

Le trésorier a ensuite présenté les comptes de la société. Il résulte de ces comptes qu'il a été dépensé en 1893, à la date du 2 décembre, 555 fr. 80.

Il restait disponible, dans la caisse de la société à cette même date, la somme de 910 fr. 80.

Ces comptes ont été approuvés.

Ont été élus membres du comité pour l'année 1894 : MM. Combarieu, Desprats, Grégoire, Robert, Boisse, de Laroussilhe, Conduché, Pagès, Gardes, Verdier, Lasserre et Imbert.

La société a décidé que, à partir de l'année prochaine, le renouvellement des membres du comité aurait lieu par tiers.

Le président a été chargé de s'entendre avec les adjudicataires du 18^e lot de pêche, faisant suite au 17^e déjà possédé par la société, pour savoir s'ils consentiraient à sous-affermer une partie de ce lot et à quelles conditions.

Distinction honorifique

M. le ministre de l'intérieur a accordé une mention honorable au jeune Agié Léon, élève du Lycée Gambetta, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve en sauvant un de ses camarades sur le point de se noyer dans le Lot.

connaît d'étrange façon les bontés qu'on a eues pour elle. Or, j'imagine que M. de Villestrac n'hésitera pas entre moi dont la famille est connue, et vous, une fille trouvée, née de je ne sais qui!

— Ta s-z-vous, interrompit Gertrude avec une suprême dignité.

— Madame!

— Taisez-vous! vous salissez donc tout ce que vous touchez! Ah! vous ne craignez pas que je dis tout haut ce que je sais... Et vous poussez l'impudence jusqu'à oser insulter ma mère, à moi!

Elle se rapprocha de Liane, puis reprenant avec une noblesse indicible :

— C'est vrai, vous ignorez encore mon vrai nom. Vous ne savez pas quels événements douloureux ont tourmenté mon existence. Vous ne croyez une enfant trouvée. Peut-être mon mari et son frère ont-ils eu tort de ne pas laisser publier la vérité. Je suis la fille d'une sainte femme qu'un affreux malheur a frappée : la fille de la marquise de Courrance.

Liane ne répondit rien. Mais M. de Villestrac ne put retenir un cri : il se précipita vers Mme Kervigan, et lui saisissant les mains violemment :

— Vous êtes la fille de la marquise de Courrance? dit-il.

— Que vous importe, Monsieur! reprit la jeune femme avec hauteur. Je n'en suis pas moins une honnête femme calomniée et outragée.

(A suivre.)

Vol

On a constaté, hier dimanche, qu'à la pépinière départementale de Regours, un vol avait été commis. Environ 1,500 plants greffés et racinés, des espèces les meilleures, manquent à l'appel.

La distribution de ces cépages allait être faite sous peu aux agriculteurs. Certaines personnes ont pris les devants, croyant ne pas être sans doute comprises dans la répartition. M. le procureur de la République a été saisi de l'affaire dès que le vol a été connu.

Une enquête est ouverte, il y a lieu d'espérer que les voleurs seront bientôt découverts.

Les prévoyants de l'Avenir

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant :

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Sociétaires Capital

Au 31 octobre 1893. 169,399. 10,600,474 fr. 88

Au 30 novembre. 169,738. 10,720,350 fr. 81

Pour les adhésions et renseignements, prière de s'adresser à

MM. Parazines, capitaine en retraite.

Alazard, tapissier, boulevard Gambetta.

Bénézet, négociant, rue de l'Hôtel de Ville.

Veuillez agréer, etc.

PARAZINES,

Président de la 40^{ème} section des

Prévoyants de l'Avenir.

Le docteur Stéphane à Cahors

Le Maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur, a l'avantage de rappeler à ses administrés que M. le professeur Stéphane, médecin spécialiste contre les troubles de la fonction du langage et le mutisme, ouvrira un cours gratuit en l'hôtel de ville à Cahors, dans le courant de la semaine prochaine, pour les indigents de la ville et tous ceux résidant dans le département du Lot, atteints de :

- Bégaiement,
 - Nasillement,
 - Bredouillement,
 - Zéaiement,
 - Blésité,
 - Clichement,
 - Grassement,
 - Clappement,
 - D'Inarticulation générale,
 - Substitution des lettres,
- et de toutes les infirmités de la parole qui constituent une prononciation anormale, vicieuse et incorrecte.

Les personnes susceptibles de réclamer les soins du docteur spécialiste sont instamment priées de vouloir bien se présenter à ses consultations l'un des quatre jours désignés ci-après :

Lundi, 4, mardi, 5, mercredi, 6 et jeudi, 7 décembre courant, hôtel de l'Europe, à Cahors, de 1 heure à 4 heures de l'après-midi.

N. B. Les malades désireux de suivre le traitement gratuit du docteur Stéphane, devront être porteurs d'un certificat d'indigence.

Les cures merveilleuses obtenues par le docteur Stéphane partout où il est passé et celles récentes qu'il a faites à Montauban, lui assurent le meilleur accueil dans notre département.

M. Stéphane a eu l'heureuse idée de descendre à l'Hôtel de l'Europe, située dans la rue si fréquentée du lycée Gambetta et où les personnes en traitement, pourront trouver tout le confortable et l'urbanité désirables.

Foire du 1^{er} décembre

La foire du 1^{er} décembre a été très importante, les divers marchés étaient bien garnis et il s'est

traité beaucoup d'affaires à des prix assez rémunérateurs pour les vendeurs.

Bœufs ou vaches amenés 400 environ, les gras se sont vendus à raison de 27 à 33 fr. les 50 kilos et les attelages au cours des derniers marchés.

Pores gras, 160 environ, vendus à raison de 37 à 42 fr. les 50 kilos, et 300 porcelets livrés à raison de 15 à 25 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons ou brebis amenés, 1,500 environ. Les gras se sont vendus de 0,50 à 0,55 le kilo, et les agneaux de 0,60 à 0,65 le kilo. Les brebis pour l'élevage étaient livrés au cours des derniers marchés.

Blé en vente, 150 hectolitres, vendu 16 fr. l'hectolitre ; maïs, 300 hectolitres, vendus 280 au prix moyen de 10 fr. 50 l'hectolitre ; pommes de terre, 100 hectolitres, vendus 4 fr. 50 l'hect. ; noix, 5 fr. l'hect.

Oies grasses et canards, de 0,75 à 0,85 le 1/2 kilo. Poulets, 0,65 le 1/2 kilo. Dindes, 0,35 le 1/2 kilo. Œufs, 1 fr. 10 la douzaine. Truffes de 4 fr. 50 à 7 fr. le 1/2 kilo.

Deux ou trois porte-monnaies ont été perdus ou volés. Il n'y a pas eu d'accidents.

Gourdon

Le sieur Jean Escudié, âgé de 53 ans, cultivateur, demeurant au village de Campagnac, commune de Gourdon, s'est suicidé par strangulation.

Il paraît que ce malheureux, dont l'état de santé laissait à désirer, nourrissait depuis quelque temps des projets de suicide.

Prévisions météorologiques

Voici les pronostics de Mathieu de la Drome, pour le mois de décembre :

Froid vif en France au dernier quartier de la lune, ayant commencé le 30 novembre et finissant le 8. Glace dans l'Auvergne, le Limousin, la Marche, etc.

Période très variable à la nouvelle lune, qui commencera le 8 et finira le 16 ; ventuse et alternativement pluvieuse et neigeuse dans le Poitou, l'Anis, la Saintonge, l'Angoumois, le Périgord, le Limousin et la Marche.

Période grave au premier quartier de la lune, qui commencera le 16 et finira le 23. Neigeuse, pluvieuse et ventuse. Crue des fleuves et rivières, et généralement de tous les cours d'eau. Mers grosses. Navigation difficile.

Temps frais au début, froid au milieu et vers la fin, à la pleine lune qui commencera le 22 et finira le 29. Période d'accalmie relative. Vents variables pendant le cours de cette période. Glace au centre de la France.

Pluie ou neige du 29 au 31, surtout dans la région de l'ouest.

Mois généralement froid du 1^{er} au 8 ; variable du 8 au 16 ; fort mauvais du 16 au 23 ; froid du 23 au 29, pluvieux ou neigeux vers la fin. Hygiène rigoureuse à observer dès le milieu de ce mois.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 5 décembre 1893

MISS HÉLYETT

Opéra comique en 3 actes, mts. d'Audran

M^{me} D.-GUYOT jouera le rôle de Miss Hélyett.

VITICULTURE

Nouvelle greffe de la vigne

Le 28 novembre, à l'Académie des sciences, M. Chastin a communiqué, au nom de M. Genestio, un nouveau mode de greffe des vignes françaises qui est bien original ; il reste à savoir ce que donnera la pratique.

M. Chastin y voit une véritable découverte. M. Genestio courbe une branche de vigne française phylloxérée à l'aide d'un biseau soulé à cette branche à un pied de vigne américaine dont la racine est enfoncée dans le sol ; la racine nourrit la tige recourbée, et il suffit l'année suivante de supprimer tout contact avec le pied phylloxéré de la vigne française. On a greffé ainsi une vigne française sur pied américain et sur un pied déjà venu et vigoureux.

La Récolte des vins en 1893

Nous avons pu donner, dès le mois dernier, un aperçu général de la récolte des vins en France, que nous sommes en mesure de compléter aujourd'hui.

Par suite d'une rectification des évaluations d'abord émises pour le département des Hautes-Pyrénées, le chiffre de la récolte pour la France continentale se trouve porté à plus de 50 millions d'hectolitres, exactement 50,069,770 hectolitres, soit une augmentation de plus de 21 millions d'hectolitres sur la moyenne des dernières années, qui est de 28,871,000 hectolitres.

Bien que tous les départements n'aient pas été également favorisés, l'abondance est un fait général. Dans six départements seulement (Alpes-Maritimes, Creuse, Isère, Haute-Loire, Lozère, Var), la récolte est en diminution sur celle de l'année 1892.

La superficie des vignes s'élève, aujourd'hui à 1,793,299 hectares, contre 1,782,538 en 1892. Il en résulte que le rendement moyen à l'hectare a été de 28 hectolitres au lieu de 16 en 1892, c'est-à-dire en augmentation de 75 pour cent.

Suivant les évaluations faites dans chaque département, d'après les prix locaux de vente chez les récoltants, la valeur totale de la récolte ressortirait à 1,256,527,529 fr., ce qui donne, comme prix moyen de l'hectolitre, 25 fr. 19, inférieur de 6 fr. 30 au prix moyen de 1892. Cette valeur se décomposerait comme suit :

Un milliard 107,000,083 fr. pour les vins de qualité ordinaire et 149,618,446 fr. pour les vins de qualité supérieure, en rangeant dans la catégorie des vins supérieurs ceux, quel qu'en soit le cru, dont le prix de vente chez le récoltant, dépasse 50 fr. l'hectolitre.

Ajoutons qu'on s'accorde généralement à reconnaître que les vins de la récolte de 1893 possèdent les éléments requis pour une bonne conservation.

La production des vins de raisins secs, déjà en diminution par l'effet de l'élevation du tarif douanier, a en outre subi l'influence de l'abondance de la récolte. Elle ne s'élève plus, en 1893, qu'à 834,236 hect. (dont 326,520 hectolitres pour la fabrication industrielle) contre 1,055,178 hectolitres en 1892. La fabrication des vins de sucre est également en décroissance, 1,210,014 hectolitres en 1893, contre 1,863,146 en 1892.

Pour les dix premiers mois de 1893, les importations de vins se sont élevées à 5,022,819 hectolitres. Les vins d'Espagne figurent dans ce chiffre pour 3,200,321 hectolitres ; les vins

d'Italie pour 108,564 ; les vins de Portugal, 1,048 ; les vins d'Algérie, 1,492,850, et ceux de Tunisie, pour 33,781.

Disons à ce propos, que la récolte en Algérie a produit 3,987,132 hectolitres pour une superficie de 110,485 hectares.

CRÉDIT DE CUISINE ayant temps et relations, désire placer truffes ou tout autre comestible de luxe.

Écrire à Louis Jacquier, 66 Westbourne street S. W. Londres.

12 années d'existence, des cures innombrables, une fabrication de premier ordre et leur prix de 1 fr. 50 pour 50 pilules, ont fait la grande vogue des Pilules Suisses.

Le nombre des personnes atteintes de maladies de l'estomac et de la poitrine est très grand. Comment se débarrasser de ces maladies ? En prenant chaque matin une cuillerée à café de Tisane Dussolin qui se vend 4 fr. 50 le flacon dans toutes les bonnes pharmacies. Vente en gros pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, Paris.

Bien des gens ne se doutent pas qu'un de nos aliments les plus usuels est en même temps un des meilleurs reconstituants des forces. Le tapioca contient en effet plus d'azote qu'un grand nombre de médicaments quelconques fort chers. Le principal est de se procurer un bon Tapioca, et à ce titre le Tapioca Rils n'a plus de réputation à faire.

BULLETIN FINANCIER

La crise ministérielle n'a amené aucune fluctuation dans les cours ; du jour où M. Casimir Périer eut accepté de former le cabinet, on attendit avec la plus grande patience ; de plus, ce qui a contribué à raffermir la cote, c'est l'approche de la liquidation nouvelle ; il a fallu consolider les cours. Les cours de compensation de nos rentes, d'un mois à l'autre, indiquent une hausse de 1,10 sur le 3 0/0 perpétuel à 99.30, de 80 centimes sur l'amortissable à 99 francs et 1 40 sur le 4 1/2 à 154.95.

Samedi, en clôture, l'amortissable cotait 99.22 1/2 en avance de 47 1/2 sur l'autre semaine, le 3 0/0 gagnait 42 centimes 1/2 à 99.60. Le 4 1/2 a gagné 0.17 1/2 à 105 12/12.

Fonds étrangers. La rente Italienne pendant le mois de novembre, laissait tout à fait désirer, la semaine dernière elle est passée brusquement de 81.40 à 82.20 ; pendant que le ministre Giolitti tombait, pendant que le Crédit Mobilier était à l'agonie, et que la politique Italienne était aussi troublée que son état financier, cette hausse inattendue n'est-elle pas due à l'influence du syndicat, (hausse, hélas, de peu de durée.) L'Extérieure espagnole, comme l'Italien, a eu un mouvement de hausse très marqué de 60.65 à 61.82.

La plus grande fermeté règne sur les fonds russes. Le Hongrois a clôturé à 95 60, le Portugais est un peu mieux à 20.05. Le Turc est en hausse de 22.30 à 22.41, l'Unifiée d'Egypte toujours très animée cote 102.25.

Sociétés de Crédit. La Banque de France s'est négociée à terme à 4160, et à 4140 au comptant, le Crédit Foncier en hausse de 16 fr. est à 1053.25, le Crédit Lyonnais vaut 771.25.

Valeurs Industrielles. Pendant la dernière semaine, le Nord et l'Orléans ont eu une augmentation de recettes, les autres compagnies sont en baisse.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52 près le Palais de Justice

VENTE SUR LICITATION

LES ÉTRANGERS ADMIS

ADJUDICATION

Fixée au vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-treize, jour de mercredi à midi et heures suivantes s'il y a lieu, par devant et à l'audience de M. Fieuzal, juge au tribunal civil de Cahors, à ces fins commis, siégeant au Palais de justice de ladite ville, en chambre des criées.

On fait savoir à qui il appartiendra que, en vertu d'un juge-

ment rendu par le tribunal civil de Cahors le 29 novembre mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré,

Et à la requête de Ferren Jean, et de dame Angéline Arnaudet, mariés, métayers, domiciliés à Caux, commune de Belmontet, agissant comme héritiers, sous bénéfice d'inventaire de dame Françoise Mourguès, veuve Pax, quand vivait, domiciliée au Pech de Fustié, commune de Ste-Croix, canton de Montcuq et le mari, tant en son nom personnel et en sa meilleure qualité, que pour assister et autoriser sa femme, lesquels ont M^e Jules Billières pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heures, ci-dessus désignés, à la vente sur licitation les étrangers admis, des biens immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges enregistré dressé par M^e Billières, avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement.

Désignation

DES BIENS IMMEUBLES ET A VENDRE

Biens situés sur la commune de Ste-Croix

Article premier

Au lieu dit Gabaudel haut, vigne numéro 43, section A 11, du plan de Ste-Croix, de contenance approximative de trente-sept ares dix centiares, de quatrième classe, d'un revenu de trente-sept centimes.

Article deux

Au même lieu, pâture de contenance seize ares cinq centiares de deuxième classe, d'un revenu de seize centimes.

Article trois

A Pech long et les Vitarelles, vigne numéro 3, section A 12, même plan, de contenance de quinze ares quatre-vingt-cinq centiares, de troisième classe, d'un revenu de quatre-vingt-quinze centimes.

Article quatre

Au même lieu, pâture numéro 4, mêmes section et plan de contenance de quatorze ares quarante-cinq centiares, de deuxième classe, d'un revenu de quatorze centimes.

Article cinq

Au lieu dit le Tuquel, bois numéro 24 mêmes section et plan, de contenance de vingt-quatre ares quatre-vingt-quinze centiares, de trois quart deuxième et un quart troisième classes d'un revenu de deux francs vingt-deux centiares.

Article six

Au même lieu, vigne n° 25 mêmes section et plan, de quarante-neuf ares trente-cinq centiares, de deux tiers première et la moitié deuxième classes, d'un revenu de huit francs cinquante-six centimes

Article sept

A la Tuilerie et Labonyse, pâture numéro 34 section A 8, même plan, de neuf ares cinquante-cinq centiares, de deuxième classe, d'un revenu de dix centimes.

Article huit

Au même lieu, terre numéro 35 mêmes plan et section de vingt-trois ares soixante centiares de deux tiers troisième et un quart quatrième classes d'un revenu de trois francs cinquante-huit centimes.

Article neuf

A Bois et Labonyse, bois numéro 36, même plan et section de un hectare, soixante-onze ares, vingt centiares, de moitié première,

un quart deuxième et un quart troisième classes, d'un revenu de vingt francs quarante-neuf centimes.

Article dix

A La Tuilerie et Lacombe, vigne numéro 37, mêmes plan et section, de neuf ares, troisième classe et d'un revenu de cinquante-quatre centimes.

Article onze

Au même lieu terre numéro 38, mêmes plan et section, de trente-trois ares, de moitié deuxième et un tiers troisième classes, d'un revenu de neuf francs quarante-six centimes.

Article douze

Au même lieu, pré numéro 39, mêmes section et plan, de quarante-huit ares, de un tiers première et deux tiers deuxième classe, d'un revenu de quarante-quatre francs quatre-vingts centimes.

Article treize

Au même lieu, terre numéro 40, mêmes plan et section, de soixante-quatre ares quatre-vingts centiares, de un tiers première, un tiers deuxième et un tiers troisième classes et d'un revenu de vingt-sept francs cinquante deux centimes.

Article quatorze

Au même lieu, pré numéro 42,

même plan, section B, de quatre ares dix centiares, de deuxième classe, d'un revenu de dix francs vingt-huit centimes.

Article quinze

A la Tuilerie et Labouysse, terre numéro 47, mêmes section et plan de contenance de dix-sept ares soixante-quinze centiares, de un tiers deuxième, un tiers troisième et un tiers quatrième classes, d'un revenu de trois francs quatre-vingt-deux centimes.

Article seize

Au même lieu, jardin numéro 48 mêmes section et plan, de six ares cinq centiares, de deuxième classe, d'un revenu de trois francs soixante-trois centimes.

Article dix-sept

Au même lieu, sol de maison, grange, étable, escalier et patus numéro 49, mêmes plan et section, de huit ares quatre-vingt-dix centiares, première classe, d'un revenu de cinq francs trente-quatre centimes.

Article dix-huit

Au même lieu, vigne, numéro 50, mêmes plan et section, de quarante-trois ares trente centiares, de quatrième classe, d'un revenu de quarante-trois centimes.

Article dix-neuf

Au même lieu, terre numéro 51 mêmes plan et section, de un hectare, vingt-trois ares, trente centiares, de trois quart troisième, un quart quatrième classe, d'un revenu de dix-huit francs quarante-quatre centimes.

Article vingt

Au même lieu, vigne concès, numéro 52, mêmes plan et section, de contenance trente quatre ares quarante centiares, de moitié troisième et moitié quatrième classes, d'un

revenu de un francs dix-neuf centimes.

Article vingt-un

Au même lieu, terre numéro 1, même plan, section B 9, de trente-quatre ares, cinquante-cinq centiares, troisième classe, d'un revenu de six francs vingt-deux centimes.

Article vingt-deux

A la Tuilerie et les Vitarelles, vigne concès numéro 24, mêmes section et plan, de vingt-sept ares, de un quart deuxième et trois quarts troisième classes, d'un revenu de un franc quatre-vingt-dix-huit centimes.

Article vingt-trois

A Labouysse, terre numéro 32, mêmes plan et section, de soixante-seize ares quatre-vingt-quinze centiares, de première classe, d'un revenu de quarante-six francs dix-sept centimes.

Article vingt-quatre

Au même lieu, bois numéro 33, mêmes plan et section, de trois ares trente-cinq centiares, de première classe, d'un revenu de cinquante-quatre centimes.

Article vingt-cinq

Au Tuquet, pâture numéro 11, même plan, section B 1, de un hectare, vingt ares, trente centiares, de troisième classe, d'un revenu de soixante centimes.

Article vingt-six

A Labouysse, jardin numéro 3, même plan, section B, de un are trente-huit centiares, deuxième classe, d'un revenu de quatre-vingt-trois centimes.

Article vingt-sept

Au même lieu, sol de maison, grange et pâture, numéro 6, mêmes section et plan, de six ares quatre-vingt-dix centiares, de première classe et d'un revenu de quatre francs quatorze centimes.

Article vingt-huit

Au même lieu, terre numéro huit mêmes section et plan, de un hectare cinquante-neuf ares cinq centiares, de un dixième, deuxième, six dixièmes, troisième, trois dixièmes, première classe, d'un revenu de vingt-quatre francs soixante-onze centimes.

Article vingt-neuf

Au même lieu, pâture numéro 9, mêmes section et plan, de seize ares quatre-vingt-dix centiares, de deuxième classe, d'un revenu de dix-sept centimes.

Article trente

Au même lieu, vigne numéro 10, mêmes section et plan, de contenance trente-neuf ares trente centiares, de un quart deuxième, moitié troisième et un quart quatrième classe, d'un revenu de un franc soixante-trois centimes.

Article trente-un

A Lorio, vigne concès numéro 18 P, même plan, section B 3, de vingt-huit ares quatre-vingt-dix-sept centiares, de deuxième classe, d'un revenu de trois francs quarante-huit centimes.

Article trente-deux

A La Tuilerie et Lacombe, terre numéro 12, même plan, section B 8 de neuf ares soixante-quinze centiares, première classe, d'un revenu de cinq francs quatre-vingt-cinq centimes.

Article trente-trois

A Labouysse, terre numéro 4, même plan, section B 9, de quatre ares soixante-quinze centiares, de deuxième classe, d'un revenu de un franc quatre-vingt-dix centimes.

Article trente-quatre

Au même lieu, pâture numéro 5, mêmes section et plan, de vingt-un ares quatre-vingts centiares, de deuxième

classe, d'un revenu de vingt-deux centimes.

Article trente-cinq

A Labouysse haute et vigne de Crabit, terre numéro 23, même plan, section B 11, de vingt quatre ares vingt-cinq centiares, de moitié deuxième, et moitié troisième classe et d'un revenu de sept francs un centime.

Article trente-six

Au même lieu, vigne numéro 24 même plan et section, de trente-neuf ares soixante-dix centiares, deuxième classe, d'un revenu de quatre francs soixante-seize centimes.

Article trente-sept

A La Tuilerie et Labouysse, pré numéro 43, même plan, section B 8 de contenance treize ares quarante centiares, de première classe, d'un revenu de seize francs huit centimes.

Article trente-huit

A La Tuilerie et Lacombe, pré numéro 41, même plan, section B 41, de cinq ares quarante centiares, de deuxième classe, d'un revenu de quatre francs trente-deux centimes.

Article trente-neuf

A Labouysse, maison numéro 49 du plan de Sainte-Croix, de troisième classe et d'un revenu de trente-sept francs cinquante centimes.

Biens situés sur la commune de Montcuq

A Saint-Cernin et Bouchou, terre numéro 34, section F du plan de Montcuq, de quarante-huit ares quatre-vingt-quinze centiares, de cinquième classe, d'un revenu de un franc quarante-sept centimes.

En outre, seront vendus les immeubles par destination ci-après : Une auge en bois blanc, — une

fourche en fer, — deux jougs avec une paire de liens, — deux mille cinq cent kilogrammes de paille ou foin, — cent cinquante petits fagots — un ratteau, — une charrette, — une charru, — une autre vieille charru, — une herse, — un rouleau, — un tombereau, — un tonneau vinaire, — divers outils aratoires, — des supports de barriques.

Il y a aussi sur la propriété une paire de bœufs et dix moutons, mais ils ne sont pas compris dans la vente, car ils appartiennent, en vertu d'un bail retenu par M^e Carrié, notaire à Montcuq, le trente décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, à Monsieur Pradelle, Antoine, propriétaire au lieu de Caux commune de Belmontet.

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot sur la mise à prix de mille francs en sus des charges ci... 1000 fr.

Pour le paiement des frais et du prix, voir le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Fait et rédigé le présent placard à Cahors, en l'étude et par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le 5 décembre 1893

L'avoué poursuivant,

Jules BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le décembre mil huit cent quatre-vingt-treize fol C reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : Agard, receveur.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

- Peinture
Vitrerie
Faux bois
Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

- Papiers peints
en
tous genres
Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

SÈVE PECTORALE

Le Sirop de Sève de pin maritime de Lagasse, populaire depuis 30 ans, est le seul préparé avec la véritable Sève de Pin, obtenue par injection des bois; il guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrhouements.

Dépôt : Toutes Pharmacies.

A CÉDER un Journal Judiciaire (grand format) avec son RECUEIL ANNUEL (14 années d'existence) donnant de très beaux résultats, situé dans le chef-lieu d'un des départements du Sud-Ouest.

Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales D. Z.

RECONSTITUANT ÉNERGIQUE

Le Vin de Péptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La péptone Chapoteaut est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur. Dépôt : Toutes Pharmacies.

A céder

pour cause de maladie un fonds de commerce de grains.

S'adresser à Madame veuve SOUBRIÉ, rue St-James, n° 3, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



OUTILLAGE pour AMATEURS et INDUSTRIELS FABRIQUE de TOURS, SCIES à DÉCOUPER (PLUS DE 70 MODÈLES). Machines diverses, Outils de toutes sortes, Boîtes d'Outils. Tarif-Album de plus de 300 pages et 1000 gravures, franco contre 65 centimes. MACHINES de 1^{er} ORDRE et tous accessoires. Tarif spécial à demande. A. TIERSOT, B^{te}, 16, Rue des Gravilliers, PARIS. — Usine à COULOMMIERS.

CADRE DU LOT CADRE Large advertisement for picture frames with decorative border and text: Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation. Ex. vente au bureau du Journal. En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste. En vente chez tous les libraires.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron Frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures où figureront les Œuvres des plus célèbres des Maîtres anciens et modernes. Abonnements, Paris et Départements: Un an 11 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris. L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 x 56, tableau appartenant à S. M. le Reine d'Angleterre.